

Mener des activités techniques et organisationnelles pour la gestion de l'eau des bas-fonds

Suite à l'identification des contraintes de la gestion de l'eau dans le bas-fond et la prise de décision pour mettre en œuvre des solutions y afférentes, le présent module aidera le facilitateur dans l'organisation sociale et l'appui technique nécessaire pour réaliser les décisions, de concert avec les paysans. Généralement, une organisation sociale et des actions collectives sont indispensables pour résoudre les contraintes de gestion de l'eau des bas-fonds, elles nécessitent ainsi la sensibilisation et la participation active de tous les bénéficiaires.



Objectifs d'apprentissage

Au terme de ce module :

- l'ensemble des usagers de l'eau s'accorde pour réaliser les améliorations nécessaires pour la gestion de l'eau dans le bas-fond ;
- les paysans seront capables de développer les modalités pratiques sur les réalisations techniques et travaux à mettre en œuvre ; de s'organiser, de planifier et d'exécuter les travaux collectifs dans le temps et dans l'espace ;
- les paysans seront capables d'inventorier et de mobiliser tous les moyens nécessaires disponibles pour exécuter les travaux d'amélioration de la gestion de l'eau.

- ➊ S'accorder sur les actions à entreprendre
- ➋ Élaborer un devis
- ➌ Identifier le savoir-faire paysan
- ➍ Dresser un tableau des réalisations
- ➎ Recenser les moyens disponibles et ceux à chercher
- ➏ Appuyer la réalisation des travaux
- ➐ Discuter les modalités pour des actions complémentaires



Déroulement

1. Le jour de la réunion le facilitateur présente les objectifs de la rencontre et les grandes lignes du déroulement de la séance.
2. Le facilitateur fait le rappel global du module 3 sur la base du tableau réalisé (résumant les problèmes, causes, conséquences, solutions proposées et plan de mise en œuvre). Le facilitateur invite les paysans à identifier et prioriser les solutions les plus importantes et qui sont réalisables par eux-mêmes.
3. Les paysans s'accordent sur les actions à entreprendre et élaborent un devis estimatif des besoins en matériel, moyens humains et en temps pour réaliser ces travaux.

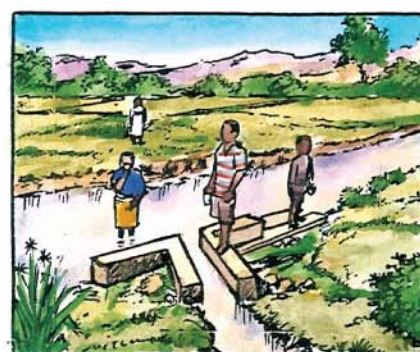
Module 4

Mener des activités techniques et organisationnelles pour la gestion de l'eau des bas-fonds

4. Le facilitateur stimule et oriente le débat pour faire sortir le savoir-faire des paysans pour la réalisation des travaux.
5. Un tableau est ensuite dressé pour préciser les travaux à réaliser, le moment, par qui, et avec quels moyens.

Que faire	Quand	Moyens nécessaires			Responsable
		Matériel	Financier	Humain	

6. Le facilitateur stimule les paysans à recenser les moyens déjà disponibles (matériels, financiers, humains) et ceux à rechercher.
7. Ensuite, sur la base de discussion ouverte, les paysans se prononcent sur la contribution de chacun dans la mobilisation de ces moyens.
8. Les paysans organisent la réalisation des travaux communautaires (date de démarrage/personnes impliquées, etc.), avec l'appui du facilitateur, du responsable socio-organisation et du responsable du génie rural et ensuite ils réalisent les travaux.
9. Le bureau de l'AUE et les leaders du village sont responsabilisés pour assurer la mobilisation sociale et la surveillance des travaux ainsi que le contrôle de la qualité des travaux effectués. Ils sont appuyés par le facilitateur, le responsable socio-organisation et le responsable du génie rural, qui doivent en outre continuer à stimuler l'assiduité collective des bénéficiaires.
10. Le facilitateur indique que les actions à entreprendre nécessitant des interventions extérieures feront l'objet d'une autre séance pour discuter des voies et moyens de les réaliser ou de les faire réaliser.
11. Évaluation : le facilitateur sollicite l'avis des paysans sur cette manière de résoudre les problèmes d'intérêt commun (ici le problème de gestion de l'eau) ce qu'ils ont appris, ce qu'ils peuvent faire de leur nouvelle connaissance.



Module 4

Mener des activités techniques et organisationnelles pour la gestion de l'eau des bas-fonds



Temps nécessaire

- 3 heures



Matériels

- papier tableau
- marqueurs
- tableau élaboré lors du module 3

Module 4

Mener des activités techniques et organisationnelles pour la gestion de l'eau des bas-fonds

Encadré 4

Ce module est une suite du module 3 et est essentiellement axé sur les aspects organisationnels des groupes en ce qui concerne la gestion de l'ensemble des actions à mener pour résoudre les problèmes relatifs à la gestion de l'eau dans les bas-fonds.

La concrétisation du module 3 à Ambalafary n'avait pas abouti à un engagement des paysans pour réaliser les travaux destinés à régler le problème de fluidité de l'irrigation.

Le facilitateur avait néanmoins continué la sensibilisation avec les leaders de l'Association des usagers de l'eau (AUE) et est parvenu à les convaincre des avantages de la réalisation. Puis les leaders ont discuté et sensibilisé le reste des membres du groupe APRA-GIR qui, à leur tour ont fait du lobbying auprès des autres usagers de l'eau, qui ne sont pas dans le groupe APRA-GIR.

Cette stratégie a permis d'obtenir l'accord de la majorité des usagers lors de l'assemblée générale de l'AUE et leur engagement à réaliser les prises. La facilitation s'est surtout axée sur l'incitation et l'organisation des débats pour obtenir de façon participative, la planification des opérations et leur mise en œuvre, qui prend en compte les préoccupations des uns et des autres tout en résolvant le problème de la fluidité de l'irrigation dans le bas-fond.

Appuyé par les cadres du projet, le facilitateur s'est concerté avec les leaders de l'AUE qui sont à la fois membres du groupe APRA-GIR pour déterminer et calculer le niveau de contribution de chaque usager de l'eau sur la base de superficie desservie par une prise. Le principe était que chaque usager de l'eau contribue pour la partie qui le concerne. Les éléments qui ont composé le devis étaient : le ciment et les frais de maçonnerie (qui nécessitaient une contribution financière), le sable, les blocs de pierres (disponibles sur place) et la main-d'œuvre pour la réalisation des travaux (assurée par les bénéficiaires eux même). Le résultat de cette facilitation a abouti aux décisions suivantes :

- la totalité des contributions financières est versée chez une caissière désignée par l'assemblée ;
- pour chaque prise un responsable est nommé ;
- après trois sessions de l'assemblée générale et la collecte des contributions financières par les usagers de l'eau, les sacs de ciment sont achetés et mis à la disposition de chaque responsable de prise.

Ainsi toutes les prises ont été construites. Une assemblée générale s'est ensuite tenue pour faire le bilan de l'opération. Toutes les décisions ont été réalisées et les différents décaissements clairement expliqués, ce qui laissait un reliquat d'environ 120 000 ariary et de deux sacs de ciment non utilisés. Le reliquat financier provient de la contribution des cadres du projet qui n'avait pas été comptabilisée au moment du devis. Ce bilan a contribué à renforcer la confiance dans l'association et l'assemblée générale a décidé d'utiliser le reliquat pour financer une activité d'intérêt commun. La discussion de l'idée de financer la construction d'un radier pour servir de passage des animaux a été agitée.

Le résultat obtenu est une meilleure répartition de l'eau dans le bas-fond et une fluidité de l'irrigation accentuée par la rectification des canaux secondaires qui étaient trop serpentés.

Cette action collective, menée avec la participation de tous les usagers de l'eau, a résolu les conflits autour de la gestion de l'eau, au grand bonheur de tous les utilisateurs.